



MAIRIE DE
L'ÎLE D'YEU

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 20 avril 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/04/59

<p>Date Convocation 13/04/2026</p> <p>Date Affichage 13/04/2026</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 26 - procuration 1 - absents 0 	<p>Le 20 Avril Deux Mille Vingt Six à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><u>PRESENTS 26</u> : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Jacqueline TURBE ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Camille DECONINCK ; Fabien DULON ; Sébastien GAUTIER ; Louis DUPONT ; Nathalie BARBOTIN ; Manon PLESSIS ; Leslie DOUX ; Maryline SAUVADET ; Benjamin RATOUIT ; Marika ANDRÉ ; Eddy LAURENT ; Christine LE BRIS ; Christophe DUPONT ; Joanna BURGAUD ; Laure BARAULT ; Cyril TARAUD ; Valérie VOISIN ; Alain MOUSNIER</p> <p><u>PROCURATIONS 1</u> : Gaëlle CHAPUT qui a donné procuration à Alain MOUSNIER</p> <p><u>ABSENTS 0</u></p> <p><u>SECRETAIRE</u> : Manon PLESSIS</p>
--	---

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DEPARTEMENTALE DES PASSAGES D'EAU DE LA VENDEE (RDPEV)

Rapporteur : M. Patrice BERNARD, maire

Un prochain conseil d'administration exceptionnel de la Régie doit se tenir, à l'occasion duquel les comptes 2025 seront à l'ordre du jour. Il est nécessaire de désigner un membre titulaire afin d'organiser le prochain Conseil d'administration de la Régie et d'ainsi pouvoir clôturer les comptes 2025.

La délibération de représentations des membres du conseil d'administration de la Régie doit ensuite être présentée en commission permanente au Département de la Vendée avant le 18 mai 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-33,

Vu les statuts de la Régie Départementale des Passages d'Eau de la Vendée (RDPEV),

Considérant que la commune est appelée à être représentée au sein du Conseil d'administration de la Régie Départementale des Passages d'Eau de la Vendée,

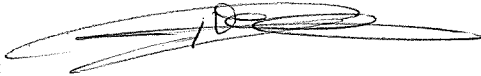
Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un élu municipal pour représenter la commune au sein de cet organisme extérieur,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (27 POUR) :

- ◆ **DESIGNE** Monsieur Fabien DULON, conseiller municipal délégué aux Affaires maritimes, en qualité de représentant de la commune de l'Île d'Yeu pour siéger au Conseil d'administration de la Régie Départementale des Passages d'Eau de la Vendée (RDPEV).
- ◆ **DIT** que ce représentant désigné exercera son mandat pour la durée prévue par les textes en vigueur et dans les conditions fixées par les statuts de la RDPEV.
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toute pièce et document relatifs à l'exécution de la présente délibération

L'Île d'Yeu, le 21 avril 2026

*la secrétaire de
séance*



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le maire,

M. Patrice BARNARD

